



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 19 FEVRIER 2018**

L'an Deux Mil Dix Huit, le lundi 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 février Deux Mil Dix Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – Mme BELFQUIH - M. CAPET - M. RAZACK – Mme BUZIN - M. BOYER - M. KORDJANI – M. D'INCA - Mme LESCAUX - Mme DUTRIAUX - M. RUFFAULT – Mme BLANQUET – Mme KHACHAB – M. BELOUAHCHI - Mme REZZOUG – Mme BOUKALLIT - M. BENOIST - Mme SALOMON – Mme LOBGEOS – M. DENAIN (point n°1) – Mme TOURE – M. TOUBACHE - Mme DAILLY – M. GAMBIER - Mme SALMONA - Mme MICHEL – Mme NIDALHA - M. GODARD.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. PUGET représenté par Mme SALMONA – M. LABET représenté par Mme NIDALHA

**ETAIENT EXCUSES** : Mme SATUK – Mme SAUVAGE - M. TUIL – M. DENAIN (à partir du point n°2).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme KHACHAB

\*\*\*

**01 – BUDGET PRIMITIF 2018 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire remercie les élus et les habitants présents.

Il rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est une procédure obligatoire, une séance particulière, dans les deux mois, avant le vote du budget primitif qui aura lieu le lundi 26 mars 2018. Le DOB est aussi pour nous un moyen de laisser la parole aux habitants et à celles et ceux, qui d'une façon ou d'une autre, interviennent dans notre ville, de construire ensemble le budget.

Une interruption de séance, si elle est votée par le conseil municipal, permettra de laisser la parole aux personnes présentes à cette séance particulière du conseil.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que toutes les collectivités sont en difficulté pour équilibrer leur budget, avec notamment la baisse des dotations de l'Etat.

Les agents du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de Compiègne ont manifesté leur colère suite à la fermeture à venir annoncée par le Conseil départemental.

Avec le gel des dotations sous le mandat de Nicolas Sarkozy, les 11 milliards ponctionnées sous le mandat de François Hollande et la politique d'austérité d'Emmanuel Macron (annonce d'une économie forcée de 13 milliards d'euros pour les collectivités !), il est extrêmement difficile d'équilibrer le budget. La ville de Champigny sur Marne a été contrainte de fermer des équipements municipaux.

En fait, ce sont les collectivités qui financent le déficit de l'Etat ; c'est complètement injuste !

Au nom d'économies, la maternité de Creil est menacée de fermeture pour être transférée sur le site de Senlis. Une nouvelle manifestation est prévue le 24 février à Creil.

Une grande journée d'action est organisée le 21 mars, dans notre ville, avec les agents municipaux et les associations « on ne peut pas continuer à accepter ! »

Et pourtant, de l'argent, il y en a ! Il faut aller chercher les 80 milliards de fraude fiscale par an !

Après cette introduction, monsieur le Maire donne la parole à monsieur Azide RAZACK, adjoint au Maire en charge des finances.

Monsieur RAZACK présente les orientations et les conditions du budget 2018 à l'aide du diaporama annexé.

Les principaux objectifs de la municipalité sont :

- Maintenir les services publics,
- Entretenir le patrimoine communal,
- Assurer les investissements nécessaires,
- Maîtriser la dette.

Il rappelle l'engagement pris de ne pas augmenter les impôts jusqu'à la fin du mandat.

Comme le budget 2017, le budget 2018 est construit dans un contexte économique et budgétaire difficile en raison de la baisse des dotations de l'Etat notamment. La ville est obligée d'abaisser le niveau de service rendu comme le non remplacement des ATSEM en cas d'absence, ce qui entraîne de lourdes difficultés d'organisation dans les écoles.

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à madame Evelyne BLANQUET, conseillère municipale déléguée au développement de la démocratie participative.

Madame Evelyne Blanquet remercie les habitants présents et présente les différentes formes de concertation (diaporama annexé) : 11 réunions de quartier, visites dans les quartiers, rencontres avec les agents communaux, les enseignants, les bénévoles associatifs.

Elle présente les différents thèmes qui ont émergé des différentes réunions :

- Le développement économique – emploi : comment agir sur l'emploi ? comment attirer des entreprises créatrices d'emplois ?
- La police nationale : plusieurs actions innovantes concernant des effectifs supplémentaires pour le commissariat de Creil et la réouverture du bureau de police de Montataire. Une délégation sera reçue au Ministère de l'Intérieur.
- La réforme de la taxe d'habitation : en apparence, une bonne nouvelle pour les contribuables, des inquiétudes pour les collectivités.
- De moins en moins de moyens : faut-il supprimer des services municipaux alors que les besoins sont là, de la petite enfance aux personnes âgées, comment agir ensemble ?
- Le maintien des aides financières et des aides indirectes aux associations ?
- Le maintien du budget et des aides indirectes à l'enseignement ?
- Les conditions de travail qui se dégradent dues au manque d'effectifs.

A la fin de l'exposé, Monsieur le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance. Celle-ci est votée à l'unanimité.

Environ 35 personnes étaient présentes. Les différents thèmes abordés étaient :

- Les atouts de la ville de Montataire, ville ouverte à la culture, ville solidaire,
- L'association JADE : ce qu'elle apporte aux jeunes de Montataire,
- L'ouverture du pôle culturel à vocation intercommunale,
- L'avenir de l'hôpital public, de la maternité de Creil,
- L'EHPAD à Montataire : où en est-on ?
- Les effectifs de Police,
- L'engagement du personnel communal,
- Les problèmes liés à la procédure du ramassage des encombrants.

Après ces échanges, la fin de l'interruption de séance est prononcée à 20 heures par Monsieur le Maire.

**Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2018 proposées par Monsieur le Maire.**

Acte reçu à la Sous-préfecture le :

..... 27/02/2018 .....

Publié ou notifié le :

..... 5/03/2018 .....

Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 5/03/2018 .....

(Loi du 22 Juillet 1982)

Jean-Pierre BOSINO

Maire,  
Conseiller départemental

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,  
Conseiller départemental,

Jean-Pierre BOSINO